

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 14/12/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20221213-127655-DE-1-1

Date de mise en ligne : 16/12/2022

certifié exact,

**Séance du mardi 13
décembre 2022
D-2022/403**

Aujourd'hui 13 décembre 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Sauf de 16h00 à 17h10, présidence de Madame Claudine BICHET.

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Madame Géraldine AMOUROUX présente à partir de 15h50, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent à partir de 16h03, Madame Alexandra SIARRI présente à partir de 16h55, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent jusqu'à 15h40, Monsieur Maxime GHESQUIERE présent jusqu'à 15h40, Madame Catherine FABRE présente jusqu'à 17h00, Monsieur Patrick PAPADATO présent jusqu'à 17h07.

Excusés :

Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Madame Marie-Julie POULAT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Aziz SKALLI,

Équipements de sports et de loisirs - Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Information

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2017/408 en date du 9 octobre 2017, la ville de Bordeaux a confié, par contrat de concession de service portant délégation de service public, l'exploitation de plusieurs équipements de sports et de loisirs à la Société en nom collectif (SNC) Société bordelaise de sports et de loisirs (SBSL) – Axel Vega, aujourd'hui filiale du groupe Récréa.

Il s'agit du stadium - vélodrome de Bordeaux-Lac et de la patinoire, des tennis et du bowling de Mériadeck. Ce contrat de concession d'une durée de 5 ans a pris effet le 1er janvier 2018 et expire le 31 décembre 2022.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la CCSPL examine comme chaque année le rapport établi par le délégataire de service public.

Conformément aux articles L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, L. 3131-5 du Code de la commande publique et 31 et suivants du contrat susmentionné, le Délégué a l'obligation de remettre à la ville un rapport annuel présentant les données comptables, une analyse de la qualité des ouvrages et des services, un compte rendu technique et financier comportant les informations relatives aux tarifs pratiqués.

La présente information est relative au rapport annuel 2021 du Délégué pour les équipements de sports et de loisirs en gestion déléguée.

L'année 2021 a été marquée, comme l'année 2020 par la crise sanitaire de la Covid 19. Différentes vagues de restrictions administratives ont touchées les équipements de sports et de loisirs de la ville de Bordeaux.

Pour rappel, l'ensemble des équipements étaient fermés au 1er janvier 2021.

A noter qu'une part non négligeable de publics bénéficiait de dérogations : sportifs de haut niveau, sportifs professionnels, licenciés mineurs, personnes munies d'une prescription médicale, personnes handicapées, groupes scolaires et périscolaires, personnes en formation continue.

Un déconfinement progressif s'est déroulé à partir du 19 mai pour aboutir à une réouverture complète des sites mais soumise à certaines restrictions liées au couvre-feu et à la pratique de quelques disciplines sportives à compter du 9 juin.

Un pass sanitaire a été mis en place pour le public le 21 juillet et le 30 août pour le personnel en contact avec les usagers.

Le Délégué a maintenu l'exploitation du site sur l'ensemble des périodes précitées, et a maintenu, a minima, la présence du Directeur, du Directeur technique et du personnel technique et d'accueil nécessaire au fonctionnement des équipements.

Le Délégué a eu recours au télétravail ainsi qu'à la mise en place de mesures particulières telles que l'activité partielle.

De la même manière qu'en 2020, un important travail d'adaptation a été réalisé par le Délégué en relation avec la Direction des sports de la ville de Bordeaux afin de suivre les instructions gouvernementales et mettre en place les protocoles sanitaires nécessaires à l'accueil des usagers dans des conditions sanitaires optimales.

En 2021, la crise sanitaire a donné lieu une période de fermeture de 7 mois sur certains équipements tels que le bowling. De ce fait, l'analyse du rapport annuel 2021 ne permet pas de prendre pour référence et comparaison les exercices précédents.

Malgré le contexte, il est possible de souligner que l'ensemble des objectifs contractuels ont été atteints. En revanche, la ville de Bordeaux demeure toujours à ce jour dans l'attente de la communication par le Délégué des éléments complémentaires demandés suite à la réception du rapport annuel.

I. Suivi de l'activité

L'activité de l'année 2021 a été réduite, même si elle l'a été de manière moins significative qu'en 2020. Cela se traduit notamment au travers des manifestations ayant dû être annulées au sein des équipements telles que les salons, spectacles et compétitions sportives.

Malgré une période de fermeture au public importante, en 2021 la fréquentation de la patinoire de Mériadeck a augmenté de plus de 50% par rapport à 2020. Elle reste toutefois inférieure aux moyennes des entrées comptabilisées sur les années 2018 et 2019.

Avec une moyenne de 478 personnes par séance (moyenne habituelle de l'ordre de 350), la reprise de l'activité patinoire a été particulièrement positive du point de vue des fréquentations. Il est à noter toutefois l'émergence de problèmes de sûreté. A titre d'exemple, le Délégué a informé la ville de Bordeaux du fait que le jeudi 16 décembre 2021, la police avait interpellé deux jeunes en possession d'une grenade d'entraînement et d'une bombe lacrymogène. De plus, au vu des multiples comportements déviants aux abords et à l'intérieur de la Patinoire Mériadeck en décembre 2021, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, CLSP a renforcé son dispositif de sécurité afin de lutter contre ce phénomène et a demandé une fermeture de l'équipement lors de la journée du 25 décembre.

La fréquentation scolaire enregistrée bien que ne représentant que la moitié de la fréquentation 2019, a augmenté de manière significative par rapport à l'année 2020.

Le club professionnel « Les Boxers » a quant à lui pu aller au-delà des heures d'entraînement lui étant habituellement attribuées mais les heures de matchs sont quant à elles en diminution du fait du report ou annulation de certains matchs.

Les deux clubs amateurs ont utilisé un volume d'heures d'entraînement similaire à 2020, ce qui représente environ la moitié des créneaux mis à disposition. Six événements ont été organisés par le BSG et sept par le BGHG.

Hors manifestations sportives, le Délégué a subi l'annulation de représentations très prisées par le public bordelais et financièrement intéressantes. Il a revanche su diversifier son activité afin de s'adapter au contexte.

er

La fermeture du Stadium Vélodrome durant le 1^{er} semestre 2021 a conduit à une réduction du nombre de manifestations accueillies ainsi qu'à une diminution du nombre de pratiquants hors club. On observe une baisse de plus de 40 % de la fréquentation des scolaires touchant massivement la pratique de l'athlétisme. Concernant les sportifs, on observe une légère augmentation des fréquentations vis à vis de 2020, tant en athlétisme qu'en cyclisme. Le niveau de 2019 n'est en revanche pas atteint.

Le Délégué a réussi à accueillir pour la troisième année consécutive au stadium-vélodrome une compétition de Crossfit, le « Buddyfit Contest ». D'autres manifestations « non-sportives » ont pu être maintenues.

Malgré les efforts du Délégué, le nombre de spectateurs et de participants aux compétitions et autres manifestations au Stadium Vélodrome continu de chuter significativement.

Aucune information n'a été communiquée concernant le fonctionnement de la salle de boxe.

Les tennis de Mériadeck permettent d'accueillir trois types d'activités : tennis, badminton et tennis de table. La fréquentation grand public de cet équipement, largement impactée par les restrictions liées à la crise de la Covid-19, (contraintes horaires, fermetures des vestiaires) représente un peu plus de 50% de la fréquentation habituelle.

L'activité scolaire s'est réduite de 35% par rapport à 2020. Ce phénomène serait lié d'après le Délégué à la crise sanitaire ainsi qu'à des problèmes d'organisation internes aux groupes scolaires.

Le badminton reste l'activité phare de cet équipement

L'Union Saint Bruno dispose conventionnellement de deux terrains de tennis et organise chaque année son tournoi de tennis pendant les vacances de février. Le tournoi n'a pas pu avoir lieu en 2021 en raison de la fermeture du site.

L'activité du bowling a été arrêtée durant une période totale de 7 mois. Toutefois, une forte reprise en juin a donné lieu à une fréquentation en progression de 20%. Après une chute de ce type de manifestations organisées en 2020, l'accueil de compétitions fédérales de bowling est remonté de 3 en 2020 à 7 en 2021.

II. Entretien des bâtiments et des équipements

Des travaux de mise en sécurité sont réalisés par la ville de Bordeaux ainsi que par le Déléataire, la SNC SBSL - Axel Vega, en fonction des besoins et des disponibilités budgétaires.

En 2021, l'investissement du Déléataire concerne le système de sonorisation de la salle de boxe, des investissements complémentaires dans le cadre de la création de 2 loges et sanitaires à la patinoire, l'aménagement du vestiaire Magnus, du matériel administratif/informatique pour le bowling et des tapis pour le bowling et la manifestation Buddy fit Contest.

Depuis le début de l'exécution du contrat, le délégataire a investi 686 885 € dont 669 957 € au titre de biens de retours ou de reprise. Il a dépassé son engagement contractuel.

Dans le cadre des travaux de GER réalisés par le délégataire, SBSL – Axel Vega a procédé à une reprise de provision 2020 de 20 317,50 € et a réalisé pour 72 654,94 € de renouvellement de matériel et/ou de gros entretien de renouvellement.

Apprécié de manière cumulée depuis la date de début d'exécution du contrat, SBSL - Axel Vega, l'engagement contractuel de travaux de GER pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 est de 166 450 €. Ce dernier ayant été réalisé à ce jour 188 887,44 € de travaux. Le Déléataire a dépassé son engagement contractuel de 22 437,44 €.

Dans le cadre de ses missions de maintenance et d'entretiens techniques, SBSL – Axel Vega a supporté des charges d'exploitation. Toutefois, ce montant est inférieur de 23% à l'engagement contractuel.

Les dépenses de fluides sont inférieures aux prévisions contractuelles, ce qui est logique du fait des périodes de fermetures liées à la crise sanitaire. En revanche, elles sont supérieures à celles de 2020. Seules les dépenses de fluides du stadium vélodrome restent faibles et en deçà des dépenses 2020. Ce poste est aussi important qu'en 2018 sur les autres équipements.

En effet, le « gain » lié à la crise sanitaire fait en 2020 sur la patinoire disparaît en 2021 et se traduit par une augmentation.

Le Déléataire indique qu'au « 31 décembre 2021, 100% des BAES sont en LED sur l'ensemble des sites ».

III. Gestion du personnel

Concernant le personnel, l'effectif permanent de SBSL – Axel Vega au 31 décembre 2021 augmente, comptabilisant de trente-six salariés contre trente-quatre en 2020.

Le Déléataire indique que cette évolution est liée au recrutement de deux personnes en CDI à temps partiel dans le cadre de la compensation de l'aménagement des horaires de certains salariés.

Sur l'ensemble de la délégation, l'effectif compte toujours vingt-neuf salariés à temps plein.

L'effectif est composé de douze femmes, contre dix en 2020, et de vingt-quatre hommes dont trois cadres et deux agents de maîtrise.

Le Déléataire a dépassé son objectif contractuel s'agissant des heures réalisées dans le cadre du contrat par du personnel en insertion professionnelle.

IV. Analyse financière

Le chiffre d'affaires de la délégation reste perturbé en 2021 par les restrictions sanitaires en vigueur au cours du premier semestre. Si le produit des ventes progresse nettement par rapport à 2020 (+47%) sous l'effet de la forte reprise d'activité observée au second semestre, celui-ci reste encore nettement inférieur à son niveau de 2019 (– 31%).

Les marges générées sur l'exercice se situent toutefois dans la lignée de celles réalisées avant crise grâce aux aides de l'Etat et au maintien de la subvention municipale à son montant prévisionnel en dépit d'un niveau de charges restreint.

En matière d'investissement, le délégataire a respecté ses engagements contractuels.

L'exploitant témoigne enfin d'un niveau de solvabilité et de liquidité qui n'appellent pas

d'inquiétude particulière.

Pour votre complète information, un rapport détaillé réalisé par les services de la ville de Bordeaux composé d'une partie opérationnelle et d'une partie financière, ainsi que le rapport annuel 2021 du Délégué sont annexés à la présente synthèse.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 13 décembre 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Mathieu HAZOUARD